

# Opération d'autoconsommation collective SerenyCalas



## CONSOMMER UNE ÉNERGIE VERTE ET 100% MADE IN CABRIÈS-CALAS

### Part d'électricité verte allouée

La part d'électricité verte allouée évoluera en fonction de la production d'électricité et de vos besoins. Cependant, SerenyCalas souhaite pouvoir allouer à chaque autoconsommateur 25% de sa consommation annuelle d'électricité en électricité verte.

Cette part évoluera en fonction du nombre d'autoconsommateurs ayant adhéré à l'opération d'autoconsommation collective et pourra donc être plus ou moins élevée.



### Facturation

Lorsque vous adhérez à l'opération d'autoconsommation collective, vous recevez un échéancier avec votre première facture comprenant :

- des frais d'adhésion
- un acompte calculé en fonction de votre consommation annuelle d'électricité verte ainsi que de votre date d'adhésion.

- » Pas de frais de raccordement
- » Continuité de service avec votre fournisseur habituel
- » Pas d'abonnement

### Délais de raccordement à l'opération SerenyCalas (Enedis)

- Vous possédez déjà un compteur connecté Linky : délai d'environ 1 mois.
- Vous ne possédez pas de compteur connecté Linky : délai d'environ 6 mois. car vous devez être équipé d'un nouveau compteur.

#### TARIFICATION

Pas d'abonnement

Adhésion forfaitaire

facturée une fois lors de la mise en service

36 € TTC

#### TARIF ÉLECTRICITÉ

Part électricité verte

0,091 € HT/kWh

Facturé par SerenyCalas

Transport de l'énergie (TURPE)

Le TURPE diffère en fonction de votre option tarifaire

Facturé par votre fournisseur habituel

#### FACTURATION

Facture initiale

lors de la mise en service

Adhésion

36 € TTC

Acompte

Montant calculé en fonction de votre consommation et date d'adhésion

#### FACTURATION SEMESTRIELLE

Janvier

Facture de régularisation sur la consommation réelle de l'année précédente + Facturation de 50% de la consommation annuelle estimée

Juillet

Facturation de 50% de la consommation annuelle estimée